



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PÉDESTRE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

28 mars 2024

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

I.	Accueil et introduction de la présidence.....	3
II.	Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire	3
III.	Bilan de l'exercice 2023	3
1.	Présentation du rapport moral de la Présidente	3
2.	Présentation du rapport d'activité 2023.....	4
3.	Présentation des comptes 2023 et présentation des rapports du commissaire aux comptes	6
IV.	Politique tarifaire adhésion et tarif des titres d'adhésion et cotisations pour la saison sportive 2024-2025	9
V.	Plan d'action et budget 2024.....	10
VI.	Achat du siège fédéral.....	11
VII.	Questions diverses	11
VIII.	Remise des trophées des clubs 2024	16



La séance est ouverte à 9 heures 05.

I. Accueil et introduction de la présidence

Séverine IKKAWI, directrice des relations extérieures et animatrice de cette assemblée générale souhaite la bienvenue aux participants en cette année au mi-temps du plan stratégique 2021-2028.

Brigitte SOULARY, présidente accueille à son tour les participants qui représentent tous les territoires.

Madeleine LEBRANCHU, 1^{ère} vice-présidente se joint à ces propos. Cette Assemblée permet de recréer du lien et de revoir les forces vives.

Séverine IKKAWI présente les changements intervenus dans les comités au cours de la dernière saison sportive.

Brigitte SOULARY remercie tous les présidents, anciens comme nouveaux. Elle rend hommage à Jean-Yves JAOUEN, décédé.

Par ailleurs, Alexandre DURAND a pris ses fonctions de Directeur général le 18 mars dernier. Il appartient à l'équipe du siège fédéral depuis 2010.

II. Ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire

La 79e Assemblée Générale de la Fédération est officiellement ouverte à 9 heures 11.

Il est ensuite procédé à un rappel des modalités de participation aux votes. Un scrutin test est organisé. Le quorum de 611 voix est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.

III. Bilan de l'exercice 2023

1. Présentation du rapport moral de la Présidente

Brigitte SOULARY ne sollicitera pas de nouveau mandat, mais demeurera une bénévole engagée. Cette dernière année de mandature s'inscrit dans la continuité des engagements : gouvernance renouvelée, transparence, travail en équipe, ouverture vers le réseau et l'extérieur, dans le respect de l'environnement. Tous les sujets ont connu des avancées. Il convient de remercier les bénévoles, les salariés et les élus pour leur investissement sans faille. Beaucoup reste à faire, mais l'avenir s'annonce serein.

Madeleine LEBRANCHU rappelle que l'année 2023 a été marquée par deux Assemblées Générales importantes pour la vie de la Fédération.

À l'échelon fédéral, quelques actions, comme le séminaire des présidents de région, les interrégions et les assemblées générales, sont représentatives de la dynamique portée par l'équipe actuelle.



S'y ajoutent les actions d'ouverture conduites par le service relations extérieures : signature d'une convention avec ADN Tourisme, partenariats avec différents ministères ou agences de l'État, seconde édition des Rencontres de la Marche en ville, Baromètre des villes marchables... À l'international, la Fédération est reconnue pour son expertise, particulièrement en Afrique, et elle reçoit de nombreuses sollicitations.

En interne, la redéfinition des missions des conseillers territoriaux vise à renforcer le soutien aux comités. Des webinaires d'information et d'échange ont été organisés. Enfin, le fonds de dotation *Esprit Rando* remplace le traditionnel appel aux dons. Il s'étend au développement durable, aux pratiques santé ainsi qu'à l'inclusion des publics fragiles.

Brigitte SOULARY remercie les participants pour leur engagement et leur soutien. Elle conclut sur le nécessaire respect des statuts, des valeurs et des règles éthiques, conformément à la Charte éthique de la Fédération et au Contrat d'engagement républicain signé lors du renouvellement des instances. Ils s'imposent à tous les échelons, national comme territoriaux.

2. Présentation du rapport d'activité 2023

Lexie BUFFARD, secrétaire générale, revient sur quelques faits marquants, comme le Congrès fédéral à Hyères, ouvert pour la première fois aux clubs. Les Assemblées Générales, ordinaire et extraordinaire, ont refondu les statuts et le règlement intérieur, modifié la gouvernance de la Fédération et validé le projet d'achat d'un nouveau siège.

La Fédération a contribué pour la deuxième fois au Baromètre des villes et villages marchables, dont les résultats ont été présentés à Reims lors des Rencontres de la marche en ville. Les liens avec ADN Tourisme et divers ministères ont été renforcés. À l'international, outre les relations avec la Fédération européenne de randonnée pédestre, Chypre et Québec, des liens ont été tissés avec l'Afrique et des discussions sont en cours avec la Corée et le Maroc pour la création d'itinéraires et la mise en œuvre de formations. Les équipes ont préparé la Grande Randonnée vers Paris. Enfin, le fonds de dotation *Esprit Rando* est destiné à renforcer l'engagement fédéral sur des projets en lien avec la randonnée.

Claude GHIATI, secrétaire générale adjointe, rappelle que le Plan fédéral s'articule en trois axes. Le premier s'intitule « faire de la randonnée un acteur majeur des sports de nature ».

La Fédération participe au dispositif *Outdoorvision* qui observe les flux de pratiquants afin d'adapter l'offre du réseau. Les financements obtenus de l'Agence nationale du Sport ont permis la formation des comités, la mise en place d'un club utilisateurs, l'organisation d'un challenge pour accroître les données des randonneurs pédestres, une participation financière et technique... Par ailleurs, la Fédération contribue à l'évaluation de l'outil Janus, en matière de développement durable et d'attractivité touristique.

Grâce à la pugnacité de la Présidente Brigitte SOULARY au sein du CNOSF, le Programme *5 000 équipements sportifs de proximité* est reconduit en 2024. De ce fait, des projets pourront être déposés pour consolider et valoriser les sentiers et itinéraires comme équipements sportifs, en soutenant notamment le projet *GR Aventure*.

Lexie BUFFARD évoque plusieurs événements concernant les pratiques : la deuxième édition de la course de raquettes à neige *O'xyrace*, le huitième *Championnat de France de longe-côte*, les deuxièmes *Aqua walking games* et le deuxième *Open national de Fast Hiking*.



Claude GHIATI présente les stratégies destinées à étendre l'influence de la Fédération. Une rencontre au siège de la Fédération avec le Réseau des grands itinéraires pédestres a permis d'évoquer plusieurs sujets communs.

L'année 2023 a été très engagée sur le plan international : accueil d'une délégation internationale lors du Congrès, séminaire sur les spécificités de la randonnée en milieu littoral, groupe de travail mixte avec Rando Québec et signature de deux conventions de partenariat en Côte d'Ivoire.

Concernant les relations extérieures, la Fédération a accentué son implication dans trois dispositifs gouvernementaux et participé pour la deuxième année aux Journées européennes du patrimoine. Des informations culturelles ont ainsi été intégrées dans l'appli *MaRando*. Le nombre de publications sur les réseaux sociaux augmente. La mise en place de cookies explique la légère baisse de fréquentation du site www.ffrandonnée.fr. En revanche, celle du site www.mongr.fr s'accroît de 42 %. Le service communication a aussi publié plusieurs newsletters d'information et partagé les articles sur les réseaux sociaux.

Enfin, la Fédération organise la Grande Randonnée vers Paris, en cohérence avec les politiques publiques qui mettent la randonnée au service des problématiques sociétales et environnementales. Une stratégie organisationnelle a été mise en place. L'événement a obtenu le patronage de la Commission nationale française de l'UNESCO et d'autres collaborations sont associées.

Lexie BUFFARD présente l'axe 2 : « cultiver avec fierté un esprit fédéral partagé ». Au titre du premier volet (« faire du club un échelon moteur et innovant ») figurent Les Trophées des clubs, le Projet sportif fédéral (442 000 euros) qui bénéficie largement aux clubs affiliés et le Plan solidaire de développement (79 661 euros pour 68 dossiers). Fin 2023, la Fédération affichait 230 558 licenciés (+ 4 %), 3 327 clubs (-0,9 %), 5 041 pass découverte (+47 %) et 89 517 cartes de baliseur (+5,4 %).

Claude GHIATI mentionne la mise à jour de la ligne graphique des outils et supports de communication liés à l'adhésion. Chaque comité peut les personnaliser. Un kit clubs a été diffusé pour la deuxième année et le guide « comités » a été actualisé et enrichi. La communication réseau prend également la forme de diverses lettres d'information fédérales (*Balises, infos numériques, mag des animateurs*), de mails et d'une lettre récapitulative (*Le siège fédéral en toutes lettres*). Le gagnant 2023 du jeu-concours *Mon GR préféré* est le GR 37 (Cœur de Bretagne).

Pour encourager un fonctionnement associatif partagé, le service développement des comités s'est consolidé. Le séminaire des comités régionaux a permis d'identifier trois actions. Une évolution de leurs sites internet est proposée aux comités.

Lexie BUFFARD ajoute que le service Formation s'est structuré, avec l'arrivée de deux collaborateurs. 5 833 stagiaires et 44 formateurs ont été formés lors de 651 sessions.

Claude GHIATI précise que la Fédération continue d'investir le secteur professionnel et s'organise pour former des responsables associatifs. Il convient également de mentionner le groupe de travail « bénévole, créons du lien », les Jeudis de l'engagement, le Projet sportif territorial et le séminaire formation et développement durable.

Lexie BUFFARD aborde l'axe 3, « faire de la randonnée un acteur social majeur », à travers son premier volet : « inscrire l'offre fédérale dans une dynamique moderne de rayonnement touristique » : rapprochements avec ADN Tourisme, la Direction générale des entreprises et



Atout France ; préconisations des Assises des éditions ; production de 56 topoguides, dont 11 nouveautés ; enfin, rencontres avec les libraires.

Claude GHIATI poursuit avec le deuxième volet, « mieux connaître les évolutions de la demande sociale de pratique et renouveler l'offre fédérale et interfédérale pour tous ». L'ajout de la fonctionnalité *MaTribu* dans l'appli *MaRando* a constitué l'événement majeur de 2023. La popularité de l'appli, riche de plus de 7 000 parcours, s'accroît.

Lexie BUFFARD conclut avec le troisième volet de l'axe 3 : « réaffirmer le positionnement de la Fédération sur les grands sujets de société ». Le fonds de dotation *Esprit Rando* concerne des projets porteurs en matière d'inclusion, d'aménagement, de santé ou d'environnement. Un programme de coopération transfrontalière pour la promotion du développement durable a pu voir le jour. Le deuxième Baromètre des villes et villages marchables a souligné les efforts restant à accomplir, tandis que les Rencontres nationales de la marche en ville ont marqué un tournant décisif. Enfin, Sanofi et la Fédération se sont mobilisés dans le cadre de la Journée mondiale du cœur de septembre dernier.

Frédéric MONTROYA (Seine-et-Marne) intervient afin de lire une déclaration avant le vote du rapport d'activité dans laquelle il met en cause le bureau fédéral, « omniprésent, désinformant le comité directeur et érigé en tribunal... ». Ensuite il a annoncé son intention de présenter une liste aux élections du 22 novembre 2024.

Brigitte SOULARY affirme n'avoir pas failli à ses engagements. Elle a agi, de même que le Bureau, dans le respect des dispositions statutaires, dans l'écoute et sans polémique.

Après cette intervention, le rapport d'activité est soumis au vote de l'assemblée générale.

L'assemblée générale approuve le rapport d'activité 2023 à 81,2 %, soit POUR : 1849 voix – CONTRE : 237 voix – ABSTENTION : 191 voix

3. Présentation des comptes 2023 et présentation des rapports du commissaire aux comptes

Claire CHEVALIER, trésorière, rappelle que le budget de 2023 était en augmentation de 15 %. Il prévoyait un déficit de -541 000 euros. Le déficit réel est supérieur de 10 % aux prévisions, à -592 000 euros, avec des écarts importants sur les produits comme sur les charges. Il traduit les efforts consentis, notamment en ressources humaines, pour réaliser les projets de demain. L'objectif est de revenir à l'équilibre dans un avenir très proche.

Alice MARTIN, responsable administrative et financière, énumère les documents liés à la clôture, l'audit et l'approbation des comptes : bilan, compte de résultat, annexe des comptes, rapport financier et rapports des Commissaires aux comptes. Le budget intervient en amont et permet de piloter l'activité en fonction des objectifs fixés. Il peut s'ajuster en cours d'exercice. Pour 2023, l'atterrissage se traduit par un déficit de -592 000 euros, contre -10 108 euros en 2022.

Les produits et les charges sont présentés par service, avec une comparaison entre le réalisé 2023, le budget 2023 et le réalisé 2022.. Les principaux écarts sont présentés et expliqués pour les produits comme pour les charges.



Les adhésions (53,5 %) et les ventes de produits fabriqués/prestations de services (32,5 %) constituent les plus gros postes de produits. Le détail et l'évolution des subventions (7,1 %) sont présentés. Concernant les charges, les dépenses de fonctionnement (60,5 %) et de personnel (31,2 %) représentent les deux postes les plus importants.

Claire CHEVALIER remercie Alice MARTIN et son équipe : Carlos LEAL, chef-comptable et Cyril FOUCART ainsi que les équipes salariées pour le travail préparatoire à cette analyse qui permet de construire le budget de l'année suivante.

Concernant le bilan, l'actif net, après amortissements et dépréciations, s'élève à 11,5 millions d'euros, tout comme le passif. Leur composition respective est rappelée. Aucun engagement hors bilan n'est comptabilisé. L'actif immobilisé est constitué d'immobilisations incorporelles (notamment *MaRando*), corporelles (principalement le site fédéral) et financières.

Louis KORMANN, trésorier adjoint, ajoute que la trésorerie (près de 7 millions d'euros) constitue l'essentiel de l'actif circulant. Elle est en grande partie placée sur un compte sur livret actuellement rémunéré à 4,4 %. Les charges constatées d'avance, essentiellement liées aux licences, représentent le deuxième poste.

Le passif est d'abord composé de fonds propres, pour 2,7 millions d'euros. Ils permettent de déterminer un premier « indicateur de pérennité ». Sans activité, la fédération tiendrait deux mois et demi. Compte tenu de sa trésorerie et de ses placements, elle pourrait tenir un peu plus de six mois. Parmi les autres éléments du passif, figurent notamment les subventions d'investissement, les provisions pour charges, les dettes globales et les produits constatés d'avance.

Claire CHEVALIER présente les autres informations légales, notamment l'absence d'événements postérieurs à la clôture et la répartition des effectifs du siège. Il convient de souligner l'accueil significatif d'alternants. Les plus hauts cadres dirigeants ne bénéficient pas de rémunération ou d'avantage en nature.

Plusieurs chiffres témoignent de l'importance des bénévoles. Les fonctions électives sont valorisées à hauteur de 605 943 euros toutes charges comprises. Ce montant est cependant sous-évalué, car toutes les déclarations horaires n'ont pas été remises malgré les rappels insistants.

En conclusion, le bilan se réduit de 548 654 euros, soit l'équivalent de la perte constatée sur l'exercice. Au cours des prochains mois, un suivi rigoureux de toutes les lignes budgétaires est impératif. L'amélioration des échanges internes et externes sera un atout supplémentaire pour accroître le rayonnement des activités à l'international, faire évoluer outils et méthodes de travail et poursuivre la diversification des activités.

Stéphane PRACHE, Commissaire aux comptes, indique qu'un premier contrôle portait sur le respect des procédures comptables et administratives malgré la rotation des équipes. La deuxième étape consistait à vérifier la bonne application de la réglementation comptable et la permanence des méthodes. Enfin, les Commissaires aux comptes ont procédé à des tests détaillés et examiné les pièces justificatives, d'autant plus que le résultat 2023 attirait l'attention. À l'issue de ce travail, les comptes sont aujourd'hui certifiés, comme ceux des années précédentes.

Jean-Pierre PERCY (Indre-et-Loire) revient sur la non-atteinte des objectifs d'abonnement IGN pour l'appli *MaRando*. Des tarifs réduits aux bénévoles, comme proposés l'an dernier, auraient permis de dégager des recettes tout en faisant plaisir aux bénévoles.



L'Assemblée Générale, après en avoir pris connaissance, approuve le rapport sur les conventions réglementées présenté par le Commissaire aux comptes nouveau à 86,7 %, soit POUR : 2008 voix – CONTRE : 21 voix – ABSTENTION : 287 voix

IV. Politique tarifaire adhésion et tarif des titres d'adhésion et cotisations pour la saison sportive 2024-2025

Brigitte SOULARY signale que la présentation tarifaire dissocie, comme demandé, la licence de l'assurance. Les tarifs de l'affiliation demeurent inchangés. En revanche, il est proposé d'augmenter le tarif de la licence individuelle, sans assurance, de 25,40 à 28 euros.

La répartition entre contribution au PSD, frais de gestion, parts nationale, régionale et départementale est rappelée. S'ajoute l'assurance, dont les tarifs s'échelonnent entre 0,70 et 14,90 euros. La plus vendue coûte 2,85 euros.

Après 3 années de stabilité, l'augmentation de la licence apparaît raisonnable. Elle a été revue à la baisse après échange avec les comités et les clubs.

Bruno LAMAURT, administrateur et président de la Commission nationale pratiques adhésions, expose le rôle de la licence et les raisons de l'augmentation proposée. Une partie de la somme finance les comités et le développement des clubs. Le siège, pour sa part, conduit diverses actions : conseil aux territoires, formation, aides financières, immatriculation tourisme, Trophées et Assises des clubs, accompagnement au développement de nouvelles pratiques, webinaires d'information, Jeudis de l'engagement, modernisation du système de gestion des licences....

Les tableaux détaillés des nouveaux tarifs et de leur répartition ont été communiqués.

Yves FAVIER (Haute-Saône) s'enquiert des modalités de calcul de la part reversée au comité départemental.

Bruno LAMAURT précise qu'il convient de soustraire 2,80 euros (frais de gestion + PSD) des 28 euros, puis d'appliquer le pourcentage de 47 %.

Trois résolutions sont soumises au vote :

L'Assemblée Générale approuve, pour la saison 2024/2025, le tarif de base de la licence sans assurance à 28 € (hors licence jeune et compétition) sans changer la répartition de son produit nouveau à 91,84 %, soit POUR : 2127 voix – CONTRE : 172 voix – ABSTENTION : 17 voix

L'Assemblée Générale approuve le maintien du tarif des autres titres d'adhésion nouveau 100 % soit POUR : 2316 voix

L'Assemblée Générale approuve le maintien des tarifs des affiliations nouveau à 96,98 %, soit POUR : 2246 voix – CONTRE : 25 voix – ABSTENTION : 45 voix

Brigitte SOULARY rappelle l'adoption de la Charte éthique le 28 novembre 2020 et l'institution du Comité éthique le 2 février 2021, dont le règlement intérieur a été adopté le 16 novembre 2023.



Une recomposition de ce Comité s'avère nécessaire en raison d'incompatibilités touchant certains membres. Plusieurs candidatures se sont manifestées et l'instance pourra de nouveau se réunir.

V. Plan d'action et budget 2024

Claire CHEVALIER expose la méthode d'élaboration du budget, construit collégalement et par étapes. Pour 2024, il prévoit un déficit de -45 000 euros. L'objectif consiste à revenir à l'équilibre en intégrant le changement de siège social fin 2024. La méthode d'élaboration permettra un suivi par service pour chaque type de charge et de produit. Un tableau détaille les chiffres pour chaque activité.

Alexandre DURAND, directeur général, mentionne le développement des clubs et des adhésions, avec des produits estimés à environ 6,5 millions d'euros, un accompagnement renforcé via le PSD et une rénovation, voire un changement, de l'outil de gestion fédéral pour mieux répondre aux attentes du réseau et accompagner le développement.

Richard CARLON, directeur technique national, précise que le PSD porte ses fruits : les clubs qui y participent bénéficient d'une forte progression de leurs licenciés.

La diversification de l'offre de pratiques constitue un autre axe de développement. Au-delà de l'activité traditionnelle, le périmètre de délégation de l'État comporte de nombreuses disciplines (longe-côte, marche nordique, marche en ville, santé...). Il n'est pas demandé aux clubs de toutes les proposer, mais la fédération propose un panel élargi d'activités et un accompagnement. Toutes ces pratiques proviennent du terrain.

Par ailleurs, la fédération cherche à élaborer un modèle de rencontres sportives, à classement mais proche de ses valeurs. *L'Open de Fast Hiking*, objet d'une vidéo, l'illustre, de même que la participation aux Championnats du monde de raquette à neige, le Circuit de *Rando challenge* ou les épreuves de longe-côte. Toutes les manifestations s'inscrivent dans une stratégie écoresponsable.

André MASSE (Tarn) conteste le choix de lier la licence compétition au *Rando challenge expert*. Beaucoup de comités ne s'y engagent plus de ce fait. Une réflexion pourrait être menée avec les comités.

Brigitte SOULARY objecte que la décision a été approuvée par vote.

Richard CARLON indique qu'un groupe de travail s'intéressera au sujet.

Par ailleurs, le soutien financier de l'État est estimé à 1,4 million d'euros pour 2024, contre 500 000 en 2017. Outre la Grande Randonnée vers Paris, l'Union européenne est sollicitée sur quatre dossiers.

Alexandre DURAND présente le volet éditions : projection de ventes ; principaux postes de dépenses ; projets relatifs à BD Rando, notamment PubliWeb ; exemples de réalisations, y compris en coédition ; animations en points de vente...

MaRando progresse en nombre de parcours et en téléchargements. Elle s'enrichit de nouvelles fonctionnalités liées à *MaTribu*.



Claire CHEVALIER commente le récapitulatif du budget investissements. Il s'élève à 6,5 millions d'euros, dont 5,8 consacrés au changement de siège social. Le poste SGVF concerne la gestion de la vie fédérale.

Philippe ROUSSEL (Sarthe) regrette le temps passé à l'initiative de la Fédération sur un dossier que le Cerema n'a même pas examiné, car inférieur au seuil financier requis.

Richard CARLON convient de l'intérêt de réfléchir à moyen terme sur la transformation des pratiques en matière d'appels d'offres.

Olivier MANGIN s'interroge sur l'impact d'un décalage de l'achat du siège social.

Claire CHEVALIER répond qu'aucun décalage n'est envisagé.

Après en avoir entendu la présentation par les trésoriers fédéraux, l'Assemblée Générale approuve le budget prévisionnel 2024 présenté avec un résultat déficitaire de 45 000 euros à 86,86,98 %, soit POUR : 1924 voix – CONTRE : 199 voix – ABSTENTION : 92 voix

VI. Achat du siège fédéral

Lexie BUFFARD indique que les résolutions soumises au vote sont obligatoires pour conclure l'acte de vente.

Pour mémoire, l'AG de novembre 2023 avait approuvé un achat d'un montant maximum de 12 millions d'euros et un emprunt maximum de 9 millions sur 20 ans à un taux de 5,5 %. Les pouvoirs donnés au Comité directeur restent en vigueur jusqu'à la remise des clés.

L'opération est aujourd'hui estimée à 6 millions d'euros (4,5 pour le foncier et 1,5 pour les travaux), après réduction des surfaces et négociations serrées avec les différents acteurs. L'emprunt auprès de la Société Générale est ramené à 3 millions d'euros avec un taux négocié de 3,93 % et une durée réduite à 15 ans. Le prêt concerne uniquement le foncier.

Claire CHEVALIER présente l'impact économique. Sur les dix premières années, le coût sera en moyenne supérieur de 1 % au loyer actuel (360 000 euros). Du fait des amortissements, il sera inférieur de 1 % les dix années suivantes.

Lexie BUFFARD détaille le calendrier :

- 8 mars : signature du compromis,
- Avril - mai : conception architecturale avec Parella et choix du mobilier,
- 15 mai : date butoir de signature de l'acte authentique,
- 28 mai : date butoir de signification de congé du bail actuel,
- 1er juin : approvisionnement et début des travaux,
- Entre le 1er et le 10 novembre : entrée dans les lieux.

Le texte des trois résolutions à voter est projeté, lu et commenté. L'hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers est moins coûteuse que l'hypothèque conventionnelle (environ 20 500 euros contre 85 000). De plus, elle n'est pas inscrite et une demande de radiation n'est pas nécessaire. Pour information, la Fédération dispose d'un droit de regard sur le règlement de copropriété en cours d'élaboration. Les pouvoirs sont conformes aux dispositions statutaires. Les actes visés par les pouvoirs sont détaillés et commentés.



Marianne CLARTÉ (Bouches-du-Rhône) se déclare ravie de l'investissement, mais choquée par l'acquisition de 18 parkings par rapport aux enjeux climatiques.

Lexie BUFFARD objecte que leur coût est inférieur à celui des bureaux et que les élus ne sont pas seuls à se rendre au siège. Enfin, le propriétaire a l'obligation d'adjoindre des parkings aux lots cédés.

Frédéric MONTOYA (Seine-et-Marne) se félicite de ce projet mais aurait souhaité communication du détail des financements.

Lexie BUFFARD précise que le foncier est financé par emprunt pour 3 millions d'euros et autofinancé pour 1,5 million. Les travaux seront autofinancés.

Claire CHEVALIER confirme que la trésorerie est suffisante.

Lexie BUFFARD ajoute que suite au rendez-vous du 27 Mars avec l'Agence Nationale du Sport, une subvention d'1 million d'euros sera accordée en deux versements et accompagnera la Fédération dans la recherche d'autres subventions.

Séverine IKKAWI précise les cibles : la Mairie, le Département et la Région.

Olivier MANGIN (Seine-et-Marne) demande si le bâtiment sera un Établissement recevant du public (ERP).

Lexie BUFFARD répond affirmativement.

Trois résolutions sont soumises au vote :

Acquisition

L'assemblée générale décide de l'acquisition des biens et droits immobiliers ci-après désignés :

Désignation :

Dans un Ensemble Immobilier situé à IVRY SUR SEINE (94200), 23 rue Raspail et 2 rue Truillot, et cadastré savoir :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
AM	75	23 RUE RASPAIL	00ha 25a 36ca

Des lots de copropriétés suivants dont la désignation résultera de l'état descriptif de division - règlement de copropriété

LOT ONZE (11)

Situé au 4^{ème} étage, accès direct par les ascenseurs, il consiste en un local à usage de bureau comprenant un palier, deux placards techniques, un local technique, quatre sanitaires, un local baie de brassage, deux terrasses.

Et les MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF/DIX MILLIEMES (1.279/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT DOUZE (12)

Situé au 5^{ème} étage, accès direct par les ascenseurs, il consiste en un local à usage de bureau comprenant un palier, deux placards techniques, deux locaux technique, quatre sanitaires.



Et les MILLE TROIS CENT QUARANTE-DEUX/DIX MILLIEMES (1.342/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT (98)

Situé au 2ème sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un local archive N°b266.

Et les CENT VINGT-SEPT/DIX MILLIEMES (127/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT QUARANTE-SEPT (47)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a127.

Et les SEPT /DIX MILLIEMES (7/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT QUARANTE-HUIT (48)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a128.

Et les SEPT /DIX MILLIEMES (7/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT QUARANTE-NEUF (49)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a129.

Et les SEPT /DIX MILLIEMES (7/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT CINQUANTE-QUATRE (54)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a134.

Et les SIX /DIX MILLIEMES (6/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT CINQUANTE-CINQ (55)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a135.

Et les SIX /DIX MILLIEMES (6/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT CINQUANTE-SIX (56)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a136.

Et les SIX /DIX MILLIEMES (6/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.



LOT CINQUANTE-SEPT (57)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a137.

Et les CINQ /DIX MILLIEMES (5/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT CINQUANTE-HUIT (58)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a138.

Et les CINQ /DIX MILLIEMES (5/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT CINQUANTE-NEUF (59)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a139.

Et les CINQ /DIX MILLIEMES (5/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE (60)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a140.

Et les CINQ /DIX MILLIEMES (5/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE ET UN (61)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a141.

Et les SIX /DIX MILLIEMES (6/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE-DEUX (62)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a142.

Et les SIX /DIX MILLIEMES (6/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE-TROIS (63)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a143.

Et les SIX /DIX MILLIEMES (6/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.



LOT NUMERO SOIXANTE-QUATRE (64)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a144.

Et les SIX /DIX MILLIEMES (6/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

LOT NUMERO SOIXANTE-SIX (66)

Situé au 1er sous-sol, accès par l'aire de circulation des véhicules, il consiste en un emplacement de stationnement N°a146.

Et les SIX /DIX MILLIEMES (6/10.000èmes) des droits fonciers attachés aux parties communes générales.

Tel que les Biens existent, s'étendent, se poursuivent et comportent, avec toutes ses aisances, dépendances et immeubles par destination, servitudes et mitoyennetés, tous droits et facultés quelconques y attachées, sans exception ni réserve, autres que celles pouvant être le cas échéant relatées aux Présentes.

Le tout moyennant le prix de QUATRE MILLIONS CENT TRENTE NEUF MILLE EUROS (4.139.000,00 EUROS) :

En ce compris la commission due à l'agence LLL d'un montant de CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE QUATRE VINGT QUINZE EUROS (177.095,00 EUROS HORS TAXES)

Et en ce non compris la commission due à l'agence Parella d'un montant de CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS HORS TAXES (190.000,00 EUROS HORS TAXES).

L'assemblée générale approuve la résolution à 93,21 %, soit POUR : 2115 voix – CONTRE : 116 voix – ABSTENTION : 38 voix

Emprunt

Afin de financer ladite acquisition, l'assemblée générale décide de souscrire un prêt auprès de la Société Générale d'un montant de 2.950.000€ sur une durée 180 mois au taux de 3,93%.

Il est précisé que la Société Générale a demandé la garantie suivante :

- hypothèque légale spéciale de prêteur de deniers d'un montant de 2.950.000€

L'assemblée générale approuve la résolution à 95,77 %, soit POUR : 2173 voix – CONTRE : 56 voix – ABSTENTION : 38 voix

Pouvoirs

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale donne tous pouvoirs nécessaires à :

- Madame Brigitte SOULARY, présidente de la Fédération
- En cas d'empêchement de Madame SOULARY à Madame Madeleine LEBRANCHU, 1ere Vice-Présidente de la Fédération avec faculté de délégation.



A l'effet d'agir au nom et pour le compte de la Fédération aux fins de réaliser ladite opération et plus particulièrement de signer les actes authentiques de vente et de prêt qui en seront la suite, de signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'accomplissement des résolutions prises, et d'une manière générale d'effectuer tout ce qui sera utile et nécessaire pour l'accomplissement de sa mission et notamment :

- *Consentir toutes suretés hypothécaires :*
- *Acquérir les biens immobiliers en l'état sans aucune garantie du vendeur autre que les garanties légales*
- *Arrêter ainsi qu'il avisera, les charges et conditions de l'acquisition*
- *Fixer la date d'entrée en jouissance*
- *Rembourser au vendeur les différents proratas dus ;*
- *Faire son affaire personnelle du paiement de tous abonnements aux services et fournitures, souscrire toute assurance ;*
- *Se faire remettre tous titres et pièces, en donner décharge ;*
- *Faire toutes déclarations relatives à la Fédération*
- *Faire encore toutes déclarations fiscales et faire toutes affirmations prescrites par la loi concernant la sincérité du prix de vente*
- *Signer tout acte d'acquisition et tout acte de prêt et prendre l'ensemble des garanties souhaitées par la banque.*
- *Elire domicile, substituer et généralement faire le nécessaire.*

L'assemblée générale approuve la résolution à 86,03 %, soit POUR : 1952 voix – CONTRE : 133 voix – ABSTENTION : 184 voix

Brigitte SOULARY remercie les participants pour leur confiance, ainsi que l'équipe qui a travaillé sur ce projet depuis le début.

VII. Questions diverses

Lexie BUFFARD signale que dix questions ont été adressées par écrit. Les réponses ont été envoyées.

Katia CIZO, responsable du secrétariat général et affaires juridiques, précise que les questions et les réponses seront annexées au procès-verbal.

VIII. Remise des trophées des clubs 2024

Les cinq lauréats des Trophées des Clubs 2024, organisés en partenariat avec VVF se sont vus décernés leur prix

Les cinq lauréats en 2024 :

Catégorie Ecologie, biodiversité et développement durable : Coussac Randos (Haute Vienne) pour son action « La Châtaigne dans tous ses états » : un événement qui propose à ses



participants de découvrir la châtaigne sous toutes ses formes, de comprendre le travail d'un castanéiculteur et de découvrir le châtaignier et ses multiples utilisations.

Catégorie Jeunesse et actions éducatives : Pieds Agiles (Seine-Saint-Denis) pour son action « Le sentier des écoles de clippicum superius » : création par les élèves d'un itinéraire dans la ville de Clichy-sous-Bois reliant tous les établissements scolaires de la ville (lycée, collège, école primaire), avec l'organisation de randonnées.

Catégorie Intégration, cohésion sociale et solidarité : Handisport Rennes Club (Ille-et-Vilaine) pour son action « Un regard pour deux sur les randonnées », qui propose des randonnées adaptées aux déficients visuels, encadrées par des bénévoles d'associations affiliées.

Catégorie Rencontres sportives : ASLM Cannes Longe Côte (Alpes Maritimes) pour son action « Trail Longe Côte la Croisette » : la mise en place d'une nouvelle compétition ouverte à toutes et tous, à travers Cannes, qui associe des sections de longe côte et de course ou de marche rapide.

Coup de cœur du public : Alison Wave Attitude (Alpes Maritimes) est le club qui a recueilli le plus de voix pour le coup de cœur du public pour son action « Méga Longe Rose », événement organisé le 7 octobre 2023 à Mandelieu-la-Napoule, dans le cadre d'Octobre Rose, ayant pour but de sensibiliser à la lutte contre le cancer du sein. 792 personnes ont participé à cette grande marche aquatique !

IX. Les prochains rendez-vous fédéraux

Madeleine Lebranchu et Claude Ghiati font un point sur l'état d'avancement de la Grande randonnée vers Paris partie depuis mi-janvier et qui s'achèvera le 11 mai prochain devant le CNOSF.

Claude Ghiati indique que La grande randonnée vers Paris est un gros challenge de l'année 2024 dans le cadre de l'année olympique et paralympique. C'est un véritable défi sportif.

Les premiers départs ont eu lieu de Nice le 13 janvier, de Cerbère le 15 janvier, d'Orthez le 29 février, le Faou (Finistère) le 13 mars, le Mont Gerbier de Jonc le 16 mars, Bordeaux le 19 mars et de Haguenau le 21 mars. D'autres départs sont prévus ce week-end : Belfort, Jougne, Mâcon, Schengen, Nantes, Ouistreham, Le Havre, Nevers et Halluin. Un grand nombre de départs avec des randonneurs qui convergent vers Paris.

Une vidéo de l'évènement est diffusée sur les départs qui ont déjà eu lieu.

Madeleine Lebranchu ajoute que c'est un évènement national et international puisque des Italiens et des transfrontaliers dont le Luxembourg, la Belgique et l'Espagne, vont y participer, sans oublier les ultramarins : Martinique, La Réunion, Mayotte.

Toutes les lignes vont converger vers Paris avec 3 points d'arrivée sur la région parisienne avec, au Nord le Parc de la Villette, au sud-ouest à la Place Balard et au sud-est au Bois de Vincennes. Tout ceci est un travail énorme de construction avec une participation de l'ensemble de nos comités engagés et bien entendu le comité de Paris qui aide à finaliser l'évènement.

Le point de départ de la dernière étape qui fera 7,5 km se fera du CNOSF avec une représentation du ministère des Sports et de nos partenaires avec l'appui du président du comité de Paris - Daniel Ramey - et de ses bénévoles. Cette randonnée nous conduira sur le parvis de la mairie



de Paris avec un accueil festif, des prises de parole, puis un accueil plus officiel dans les salons de l'hôtel de ville.

Madeleine Lebranchu clôture en remerciant les « lanceurs » de l'idée Marianne Clarté et Bernard Cheneau et l'équipe fédérale dont Laurence Nadaud et Julien Hug. C'est un travail constructif, collaboratif et tellement enrichissant.

Claude Ghiati ajoute que le dimanche 12 mai, des randonnées seront organisées par le comité de Paris : 24 randonnées, 12 le matin et 12 l'après-midi, allant de 4 à 12 km qui vont relier les sites olympiques sur différentes thématiques autour des Jeux.

Marianne Clarté (Bouches-du-Rhône) remercie toutes les personnes de leur collaboration.

Madeleine Lebranchu et Maryse Gauttron, vice-présidente, annoncent ensuite les rendez-vous à venir d'ici la fin de l'année 2024 /

Lancement de webinaires par interrégion sur 3 thématiques :

Grand sud-Est	16 avril 2024
Grand sud-Ouest	25 avril 2024
Grand Ouest	14 mai 2014
Outre-mer	27 mai 2024
Grand Nord-Est	18 juin 2024
Grand Nord	21 juin 2024

Ces webinaires porteront sur 3 thématiques :

- Le vote des clubs lors de l'AG électorale du 22/11/2024 : comment les comités peuvent-ils mobiliser les clubs sur le sujet
- La présentation du service d'accompagnement à disposition des comités pour répondre aux appels d'offres autour des itinéraires.
- L'organisation d'Assises des Clubs : Echanges sur l'organisation et les objectifs

Les prochaines interrégions programmées :

Interrégion	Dates 2024	Lieu
Grand sud-Est	25 au 27 octobre	Vogüe (Ardèche/AURA)
Grand sud-Ouest	Pas d'interrégion	-
Grand Ouest	10 au 12 octobre	Cabourg (Calvados/Normandie)
Outre-mer	À déterminer	<i>En visioconférence</i>
Grand Nord-Est	Octobre	Epinal (Vosges/Grand Est)
Grand Nord	Pas d'interrégion	-




Assemblée générale électorale le 22 novembre en visioconférence, avec le vote des clubs à hauteur de 50%

Après 2024, la gouvernance actuelle avait proposé une alternance entre interrégion et congrès. De ce fait, il est proposé pour 2025 – à défaut de congrès - l'organisation d'une rencontre la veille de l'AG entre comités départementaux et régionaux. Cette proposition sera fonction de la future gouvernance.

Brigitte Soulyary remercie les élus du comité directeur, toutes les équipes salariées et les bénévoles, les membres de la commission de contrôle des opérations de vote et l'ensemble des participants. Elle conclut l'assemblée générale par ses mots « *Vous avez pu constater à travers les présentations qu'il y a une activité copieuse à la fédération et que le travail à suivre ne manque pas. Nous sommes dans la dernière année de la mandature, l'AG électorale de novembre sera le lancement de la prochaine olympiade qui ira jusqu'en 2028. Le plan fédéral se poursuit jusqu'à là. La continuité est de mise, l'esprit reste le même mais avec des ajustements. Les futurs administrateurs seront en responsabilité et nous pourrons accorder notre confiance à l'équipe qui sortira des urnes. Pour ma part, je souhaite vous dire que je suis fière et heureuse d'avoir eu la responsabilité de représenter la fédération pendant ces 4 années et de porter les dossiers avec mes collègues et avec vous tous. Je ne souhaite pas reprendre de responsabilités mais je vais continuer à m'investir et participer à certaines commissions. Merci à tous !* »

La séance est levée à 16 heures 30



Brigitte SOULARY
Présidente



Lexie BUFFARD
Secrétaire générale

